Réutilisation, diffusion et partage : exemple des licences CC

1/ Rechercher des images libres de certains « Droits »

Extraits de la page : Rechercher des images libres de droits, Aide recherche Google (on pourrait aussi utiliser un autre moteur de recherche)

https://support.google.com/websearch/answer/29508?hl=fr&ref_topic=3180360 « Lorsque vous effectuez une recherche sur Google, vous pouvez filtrer les résultats afin d'afficher les images, les vidéos ou le texte que vous êtes libre d'utiliser. Le filtre "Droits d'usage" de la page "Recherche avancée" vous indique si vous pouvez utiliser, partager ou modifier le contenu trouvé en ligne. »

Rechercher des images, du texte et des vidéos réutilisables :

en pratique

- 1. Par exemple : en passant par le moteur de recherche *Google* accédez à la page <u>Recherche avancée d'images</u> pour rechercher des images, ou à la page <u>Recherche avancée</u> pour tout autre contenu.
- 2. Dans le champ "tous les mots suivants", saisissez les termes à rechercher.
- 3. Dans le champ "Droits d'usage", sélectionnez dans le menu déroulant le type de licence de votre choix pour le contenu recherché (voir ci-dessous)
- 4. Actionnez le bouton *Recherche avancée*.

Remarque : Avant de réutiliser des contenus, assurez-vous que la licence associée est légitime et consultez les conditions de réutilisation exactes. Par exemple, certaines licences exigent que vous citiez le nom du créateur de l'image quand vous l'utilisez.

Champ « droits d'usage »

- Libre de droits d'usage ou de distribution : vous permet de copier ou de redistribuer des contenus, mais pas de les modifier.
- Libre de droits d'usage, de distribution ou de modification : vous permet de copier, de modifier ou de redistribuer des contenus, conformément aux modalités spécifiées dans la licence.
- À des fins commerciales : si vous recherchez du contenu afin de l'utiliser à des fins commerciales, sélectionnez l'option appropriée comprenant la mention "à des fins commerciales".

Fonctionnement des droits d'usage

Le filtre des droits d'usage disponible sur la page "Recherche avancée" vous permet d'afficher le contenu d'images sous licence <u>Creative Commons</u> ou une licence

similaire, avec des compléments aux Droits d'auteurs, ou qui relève du domaine public.

2/ Les licences Creative Commons

Allez sur la page Creative Commons <u>http://creativecommons.fr/</u>, et répondez aux questions suivantes.

A quoi servent les licences Creative Commons?

Qui peut les utiliser ? A qui s'adressent-elles?

Quels avantages présentent-elles ? (pour le public ? Pour les auteurs ?)

Les options

Les auteurs ou titulaires des droits d'auteur peuvent choisir un ensemble de conditions (d'options) qu'ils souhaitent appliquer à leurs oeuvres: Rendez-vous sur la page <u>http://creativecommons.fr/licences/</u> et dessinez le signe symbolisant chacune des options (textes extraits de cette page):

ATTRIBUTION/PATERNITE (BY): Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos oeuvres à vous accorder le mérite de la création originale en <u>citant votre nom</u>, sans pour autant suggérer que vous approuvez leur utilisation ou leur donner votre aval ou votre soutien.

PAS D'UTILISATION COMMERCIALE (NC): Vous autorisez les autres à reproduire, à diffuser et (à moins que vous choisissiez 'Pas de Modification') à modifier votre œuvre, pour toute utilisation autre que commerciale, à moins qu'ils obtiennent votre autorisation au préalable.

PARTAGE DANS LES MEMES CONDITIONS (SA) : Vous autorisez les autres à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de votre œuvre sous les mêmes conditions que votre oeuvre. Toute personne qui souhaiterait publier une adaptation sous d'autres conditions doit obtenir votre autorisation préalable.

PAS DE MODIFICATION (ND): Vous autorisez la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de votre oeuvre. Si quelqu'un veut la modifier, il doit obtenir votre autorisation préalable.

Combien de licences gratuites existe-t-il couramment ?

Lors de la sélection d'une licence, le choix pouvant aller jusqu'à 3 options produit l'une des ______ licences. Indiquez dans la colonne de gauche les caractéristiques de cette licence ; A droite les symboles correspondants



Toutes les licences ci-dessus requièrent de citer le nom ou le pseudonyme (BY pour attribution) de l'auteur et des autres parties (sponsor, journal, etc) et d'indiquer la licence lors des diffusions de l'oeuvres. Elles offrent une autorisation non exclusive de reproduire, distribuer et communiquer l'oeuvre au public à titre gratuit. Cette autorisation sera modulée par le choix des options.

3/ Mettez votre article sous licence Creative Commons

Avant toutes choses, assurez-vous que votre article est une production personnelle (rédigée par vous-mêmes), signée – vos noms ou des pseudonymes -, que vous avez indiqué vos sources, que vous avez le droit de diffuser les illustrations.

Vous allez mettre votre texte – le texte uniquement – sous licence CC. Pour cela, suivez les instructions trouvées sur les pages <u>http://creativecommons.fr/faqs/</u> ou

https://coop-ist.cirad.fr/aide-a-la-publication/publier-et-diffuser/connaitre-et-utiliser-les -licences-creative-commons/6-attribuer-une-licence-creative-commons-a-une-oeuvre

- 1/ Rendez-vous sur la page indiquée.
- 2/ Déterminez vos options de licence

3/ Copiez le texte généré au début de votre page, précédé de : « Seul le texte de cette publication (à l'exception des illustrations) est disponible sous licence CC »

4/ Importer une image dans Flickr et y associer une licence Creative Commons

- 1 Allez sur la plateforme de partage Flickr.
- 2 Identifiez-vous ou bien créez votre compte
- 3 « Cliquez » sur la rubrique « Vous »
- 4 « Cliquez sur le bouton « importer » en haut à droite

5 – sélectionnez parmi vos fichiers l'image à importer (elle doit être libre de droits de diffusions)

6 – Sur la page d'importation

Sélectionnez « Paramètres du propriétaire »/ « licence » / « modifier »

7 - Choisissez une des licences sous Creative Commons qui vous convient.

Pour information :

- Une œuvre du domaine public (Public Domain Work) est une œuvre dont les droits d'auteurs ont expiré.

- Une œuvre dédiée au domaine public (Public Domain Dedication) est une œuvre normalement protégée par les droits d'auteur mais auxquels l'auteur renonce dans leur intégralité.

Cliquer sur le bouton bleu « importer 1 photo » (en haut à droite)

8 - Vérifiez dans votre galerie qu'elle y apparait et que la licence CC est indiquée.

A. Brandener – professeur documentaliste – 78, pour la composition de cette fiche
Document réalisé avec recours à certains sites web mentionnés dans cette page